



# Check-list

## Grand Froid 2025-2026



La veille saisonnière "Grand Froid" est activée **du 1er novembre au 31 mars**.

Le but : détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver et ses aspects collatéraux, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

### Au niveau national

- Messages de Santé Publique.
- Renforcement des équipes de **maraudes** (Samu Social, associations...).
- Augmentation du nombre d'**écouteurs 115**.

### A votre niveau

- **Vigilance et prévention** des effets de l'hiver sur les personnes accompagnées et les activités.
- Relai des **campagnes de santé publique**.
- **Dispositif d'accueil** au sein de l'établissement des personnes démunies, isolées et sans domicile.

### Avant le 1er novembre

Vérifications adaptées aux crises "grand froid" auxquelles vous êtes exposés  
(maladies hivernales, intempéries importantes, baisse des températures importantes...)

- o **Plan de gestion de crise** : modalités d'organisation en cas de vague de froid ayant des conséquences négatives sur l'accompagnement des personnes et la continuité des activités ;
- o Contrôle des termes de la **convention** passée entre la structure et un établissement de santé de proximité ;
- o Contrôle de la disponibilité et de l'exactitude des **Dossiers de Liaison d'Urgence** (DLU).



- o Équipements de **mesure des températures** intérieures et extérieures : nombre, positionnement, fonctionnement ;
- o Systèmes de sécurité en cas de défaillance électrique (cf. **DARDE**) ;
- o Stock de **couvertures** (propres) et de **chauffages** d'appoint (en état de fonctionnement) ;
- o Disponibilité des **menus d'urgence** et d'une dotation de **médicaments** (en cas de rupture de livraisons) ;
- o Équipements adéquats pour les **véhicules** : chaînes métalliques ou textiles, raclette à neige et grattoirs, dégivrant ;
- o Matériels et fournitures pour **sablage et salage** : granulats pour le sablage, sel, pelles à neige, racloirs, épandeur (en collaboration avec la commune).



- o **Garde-robe** des personnes accompagnées (vêtements chauds, chaussettes, chaussures adaptées...) : au besoin, accompagner la personne dans son choix/achat de vêtements (avec implication de l'entourage), voir stock de linge "à prêter"...



- o Système de **chauffage** des personnes accompagnées au domicile (risque d'intoxication au monoxyde de carbone) : au besoin, sensibiliser la personne sur les facteurs de risques d'accident et les bons gestes à appliquer.



- o **Coordination avec le SIAO** (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), le 115 et les équipes mobiles de maraudes pour enregistrement de vos places d'accueil d'urgence et/ou de la mise à disposition de vos locaux la nuit pour des personnes sans domicile.



### Information des professionnels

- o Rappel des bonnes pratiques d'**habillement** des personnes ;
- o Rappel des **précautions** standards et complémentaires ;
- o Sensibilisation aux **risques de verglas** et aux réflexes à adopter dans le cadre des déplacements professionnels et du trajet domicile-travail ;
- o Rappel des consignes de **veille météorologique** « Grand Froid » (dont l'appel au 115) ;
- o Lecture commentée et mise en situation éventuelle du **Plan de Continuité des Activités** « Grand Froid » ;
- o Organisation à déployer pour l'**accueil de personnes** isolées et sans domicile.



### A partir du 1er novembre

- **Affichage et dépliants** à destination des familles, aidants, visiteurs ;
- Suivi des **alertes Météo-France** pour déclenchement de votre Plan ;
- Suivi des **IRA et GEA** (Infections Respiratoires Aiguës et Gastro Entérite Aiguë) ;
- **Vigilance** auprès des personnes accompagnées au domicile.

### Guides et sources à consulter :

- Guide national relatif à la prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid
- Site du Ministère de la Santé : « Grand froid : information du public »
- Site du Ministère de la Santé : « Grand froid : professionnels de santé »
- Affiches et dépliants de Santé Publique France
- Signaler des cas groupés infectieux en collectivité (IRA, GEA) - ARS Nouvelle-Aquitaine



Sylvie HENRY-ESPARGILLERE  
Consultante anti- « usines à gaz »